

APPEL A PROJETS

CREATION DE MOOC SUR LE THEME :

INTEGRER LA FONCTION DE RESPONSABLE FORMATION / DEVELOPPEMENT RH DANS UNE ENTREPRISE DE LA FILIERE ALIMENTAIRE

1. Contexte

Le numérique est un levier essentiel de transformation de l'enseignement supérieur, au service de la réussite des étudiants, du développement de la formation tout au long de la vie et de l'attractivité de la France. En particulier, les MOOC (Massive Open Online Courses) ou cours en ligne ouverts et massifs sont une innovation pédagogique qui permet potentiellement à des dizaines de milliers d'étudiants ou d'apprenants en formation continue de suivre en même temps et pendant quelques semaines le cours d'un enseignant.

De plus, l'importance de l'adéquation Formation/Emploi et l'intégration de ces nouvelles approches de formation dans le monde de l'entreprise représentent un réel enjeu de la montée en compétences des salariés et de la sécurisation de leurs parcours professionnels.

1.1. OPCALIM

PREAMBULE

OPCALIM, OPCA des industries alimentaires, de la coopération agricole et de l'alimentation en détail, a vu le jour dans le cadre de l'accord constitutif du 20 juin 2011 et de son avenant du 22 novembre 2011. OPCALIM regroupe la quasi-totalité des branches et entreprises de l'agroalimentaire.

L'ETUDE DE LA FILIERE MET EN AVANT DE NOMBREUSES SPECIFICITES ET DES DEFIS

MAJEURS :

Les spécificités marquantes du secteur :

- ▶ Une grande diversité de produits destinés essentiellement à la consommation ;
- ▶ L'utilisation de technologies avancées pour la transformation et la conservation des produits ;
- ▶ La mise en œuvre de méthodes et procédés visant à établir une sécurité alimentaire toujours plus grande ;
- ▶ Un secteur de transformation qui innove dans les process, les produits et à exporter
- ▶ Une grande variété d'emplois, de compétences couvrant la palette des qualifications ;
- ▶ 8 filières métiers offrent toutes des emplois du pas/peu au très qualifiés : production, achat/logistique/commercialisation, entretien/maintenance, qualité, recherche et développement, fonctions transverses ;
- ▶ Un tissu économique globalement stable;
- ▶ Des entreprises réparties sur l'ensemble du territoire participant à l'aménagement du territoire ;
- ▶ Valorisation de productions agricoles locales dans le cadre de la filière
- ▶ Contribution positive à la balance commerciale ;
- ▶ Présence d'une image et des marques fortes ;
- ▶ Une attractivité à renforcer ;
- ▶ Une demande de flexibilité accrue ;
- ▶ Des questions liées à l'amélioration des conditions de travail ;
- ▶ Des questions liées à la responsabilité sociale des entreprises ;
- ▶ Nombreuses transmissions d'entreprises peu anticipées et mal préparées ;
- ▶ 96% sont des PME de moins de 50 salariés.

Les défis du secteur :

► **Productivité et efficacité** afin de faire face aux coûts de matières premières depuis 2010, aux tensions dans les relations commerciales et à la concurrence accrue suite aux différents accords de libre-échange ;

► **Evolution du marché** : innover pour accroître la compétitivité, exporter, est nécessaire pour faire face à un marché intérieur mature et suivre les nouvelles tendances de modes de consommation ;

► **Développement durable** : la maîtrise des enjeux environnementaux s'annonce comme une clé de compétitivité nécessitant des démarches de performance (eau, énergie, gaspillage alimentaire, pollution, enjeu « d'entreprises sobres ») ;

► **Sécurité sanitaire et traçabilité** : la nécessité de prendre en compte les crises sanitaires, l'environnement réglementaire est une condition sine qua none ;

► **Ressources Humaines** : la filière est confrontée à des sujets démographiques, à une faible attractivité de ses métiers, à l'évolution des compétences nécessaires aux mutations économiques, aux questions d'employabilité, à la mise en place de la responsabilité sociale des entreprises sur le registre Emploi/Formation mais plus globalement sur tout le périmètre RH. La récente réforme de la formation professionnelle amène une nouvelle approche qui impose la conduite d'un changement RH au sein des entreprises.

OPCALIM souhaite

► garantir les compétences RH des entreprises de son secteur et de leurs professionnels en charge du management des personnes ;

► permettre à toute entreprise et tout salarié, d'avoir une possibilité rapide et efficace de structurer la gestion de ses emplois et de ses compétences et d'anticiper ;

► stimuler l'investissement formation et plus globalement l'investissement social vecteur de compétitivité, d'employabilité, d'innovation, d'attractivité.

- ◆ En intégrant le numérique dans ses pratiques ;

- ◆ En misant en angle d'entrée sur le premier maillon de la chaîne : l'acteur en charge du développement des compétences dans les entreprises de notre secteur.

1.2. La Plateforme FUN-MOOC

Fin 2013, le projet FUN-MOOC a été lancé. Un de ses objectifs est de favoriser l'accès au savoir et d'assister les établissements d'enseignement supérieur francophones dans leur transformation numérique. Son activité se concrétise par la mise à disposition d'une solution technologique Open edX et par des actions d'accompagnement des établissements et des enseignants.

La solution Open Source permet ainsi d'assembler du contenu ou des grains pédagogiques, pour créer des MOOC, avec une grande diversité de possibilités pour créer des activités pédagogiques : évaluation par les pairs, exercices dynamiques, etc.

La solution propose également des outils collaboratifs à destination des apprenants. En complément de l'environnement de conception et de production, FUN-MOOC propose l'hébergement des vidéos pour les concepteurs (hébergement réalisé par un prestataire externe qui se charge également du transcodage et du streaming des vidéos).

Enfin, FUN-MOOC accompagne les institutions via l'organisation de formations, de rencontres entre les établissements, de sessions de partage de bonnes pratiques ou la mise à disposition de fiches méthodologiques.

Tous les cours présents sur FUN sont conçus par des professeurs d'universités et écoles françaises et leurs partenaires académiques internationaux. Les étudiants et les internautes peuvent suivre ces cours de manière interactive et collaborative, à leur rythme. Le catalogue de cours disponibles s'enrichit continuellement pour proposer une variété de formations répondant aux besoins de tous les publics.

1.3 Relations contractuelles entre OPCALIM et FUN

L'organisation de l'appel à projet est déléguée à FUN selon des modalités de partenariat définies dans la convention bilatérale OPCALIM – FUN.

Dans les travaux de conception et d'animation MOOC/SPOC, il est convenu ce qui suit :

- Une convention tripartite : OPCALIM/FUN/ETABLISSEMENT RETENU sera établie ;
- Le cours produit dans le cadre de cette convention fera l'objet d'une facturation d'hébergement en application des tarifs suivants :
 - 2 500€ pour la création sur SPOC, 500€ par session supplémentaire + 7€/apprenant
 - Si tarification des salariés OPCALIM dans le cadre du SPOC, tarification à définir
 - Session de MOOC = 500€
- Cette prestation d'hébergement sera incluse dans le montant du financement alloué par OPCALIM pour ce projet et fera l'objet d'une facturation de FUN à l'établissement.
- FUN assurera également des prestations de communication au profit d'OPCALIM.

A ce jour, ce sont 2 sessions de MOOC/SPOC qui seront jouées sur 2016.

2. Contenu de la prestation attendue

2.1. Principes généraux

OPCALIM lance cet appel à projets afin de produire un module sous la forme MOOC, sur le thème : « Intégrer la fonction de responsable formation/développement des compétences dans le secteur alimentaire », avec une partie publique et une partie privative concernant les spécificités du secteur alimentaire, et d'en assurer l'animation lors de 2 sessions qui auront lieu au cours de l'année 2016, comme suit :

- 15 Mars / 15 Mai 2016 : SPOC
- Octobre/Novembre 2016 : MOOC

Une troisième session sera souhaitée en 2017. L'établissement retenu devra être force de proposition pour rejouer le MOOC en 2017 sur ses fonds propres.

Un atelier sur l'apprentissage et les solutions numériques sera organisé par OPCALIM le 20 novembre 2015.

De plus, avant chaque session MOOC/SPOC un atelier de présentation sera également mis en place, avec la participation de l'établissement retenu.

La prestation SPOC sera ouverte aux salariés des entreprises adhérentes à OPCALIM. OPCALIM enverra la liste des candidats pressentis à FUN.

Les sessions MOOC seront ouvertes à tous sur la plate-forme FUN. OPCALIM poursuivra en parallèle la promotion de ce cours auprès des salariés de son champ d'intervention. Un questionnaire à destination des inscrits sera proposé en début de MOOC afin de permettre à OPCALIM de suivre les parcours de ses adhérents.

Dans cette perspective, les établissements candidats devront donc construire un cours complet, numérique et interactif, pour le public visé, produire des ressources pédagogiques adéquates (notamment audiovisuelles), mettre en production le MOOC sur la plateforme FUN-MOOC et organiser l'encadrement de la première session du MOOC.

2.2. Spécificités

Descriptif détaillé de la thématique :

Domaine 1 : Cadre règlementaire et ingénierie financière de la formation professionnelle

- ✓ Le cadre de la formation professionnelle continue
- ✓ Les modalités de financement
- ✓ Optimisation financière et pilotage du plan de formation
- ✓ Actualités de la réforme
- ✓ Le rôle de l'OPCA

Domaine 2 : Ingénierie de la formation

- ✓ De l'analyse des besoins à la réponse pédagogique
- ✓ Evaluer la qualité de la formation
- ✓ Analyser les impacts
- ✓ Politique d'achats et prestataires
- ✓ La certification

Domaine 3 : Les spécificités du secteur alimentaire

- ✓ Les métiers
- ✓ Les outils de développement des compétences de la filière

L'établissement s'engage à effectuer toutes mises à jour nécessaires à la bonne mise en œuvre des sessions suivantes.

Objectifs stratégiques du MOOC :

- ♦ Intégrer le numérique dans les projets de développement des compétences de la filière;
- ♦ Proposer des solutions facilitantes d'acquisition de compétences pour les professionnels du management RH dans l'entreprise;
- ♦ Permettre la certification de ces compétences acquises.

Objectifs pédagogiques :

- ♦ Professionnaliser les acteurs RH des entreprises de notre secteur en favorisant l'accès au développement des compétences;
- ♦ Amener les personnes formées à devenir référents certification au sein de l'entreprise.

Public ciblé :

Tout salarié en charge d'une fonction développement des compétences au sein d'une entreprise relevant du champ d'OPCALIM (SPOC) ou toute personne souhaitant acquérir les fondamentaux de cet emploi (MOOC)

Modalité : formation continue

Licence souhaitée sur les contenus :

Licence CC BY NC ND, c'est-à-dire : Paternité + Pas d'utilisation Commerciale + Pas de modification : le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.

Dates de démarrage souhaitées :

- 15 Mars/15 Mai 2016 : SPOC
- Octobre/Novembre 2016 : MOOC

Durée et volume horaire approximatif :

- ♦ Durée : 8 semaines
- ♦ Volume horaire : 4 heures de travail par semaine (cours + quizz + lecture + échanges)

Certification de fin de formation :

Ces SPOC/MOOC feront l'objet d'une certification.

Toute délivrance de certification obtenue devra faire apparaître les logos d'OPCALIM A'LLIANCES et de l'établissement dispensateur.

3. Nature de l'appui d'OPCALIM et de FUN-MOOC

Compte tenu de sa stratégie de promotion des MOOC sur le thème « Intégrer la fonction de responsable formation/développement des compétences dans le secteur alimentaire », OPCALIM propose de financer le projet qui sera sélectionné, en attribuant une prise en charge à l'établissement porteur qui deviendra ainsi partenaire.

Les propositions devront s'articuler autour du coût moyen repéré d'un MOOC (50 K€ + session complémentaire).

Le montant à charge de l'OPCA pourra varier par exemple selon la durée d'apprentissage proposée, le degré d'interactivité, le degré d'expertise requis sur la thématique... Les actions proposées doivent s'étaler sur une durée de un an maximum (entre le démarrage de la production des ressources et la fin de la première session de MOOC).

La dotation d'OPCALIM pour le projet sélectionné couvrira ainsi principalement :

- les frais d'hébergement du MOOC sur la plateforme FUN-MOOC,
- les frais liés à la mise en place éventuelle d'une certification,
- les frais de tournage et de post-production des vidéos,
- les frais d'élaboration des contenus et d'intégration dans la plate-forme,
- les frais d'animation.

Par ailleurs, l'aide qu'apportera OPCALIM au projet pourra également consister en :

- La mise à disposition d'experts qui travailleront avec l'équipe du projet sur les aspects disciplinaires,
- La promotion du MOOC aux travers de ses canaux de communication traditionnels (réseaux sociaux, site institutionnel,)

A noter que les dotations accordées par OPCALIM ne sauraient couvrir les points suivants :

- l'achat d'équipements informatiques, bureautiques ou vidéo,
- les frais de fonctionnement (télécommunications, consommables divers, relations extérieures, ...).

Le coût de la certification sera à la charge de l'apprenant. OPCALIM pourra prendre en charge le coût de certification pour certains salariés de ses entreprises adhérentes. La réponse attendue des établissements n'inclura donc pas de coûts techniques pour la certification.

4. Conditions de candidature

Seuls les établissements suivants seront éligibles à répondre au présent appel à projet :

- Des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer des diplômes nationaux ou des diplômes visés par l'Etat (établissements ou regroupements d'établissements au sens de la loi du 22 juillet 2013 - fusions, COMUE, associations) ;
- Des établissements publics de recherche,
- Des Ecoles de l'Etat sans diplôme reconnu.
 - o Seront éligibles les établissements franciliens et les consortiums composés d'au moins un établissement francilien.
 - o L'établissement porteur devra être membre du GIP-FUN ou s'engager à le devenir.

Le projet devra être dirigé par des enseignants, des enseignants-chercheurs, ou des chercheurs titulaires et en position d'activité au sein de leur institution. Des doctorants ainsi que des professeurs ou chercheurs émérites pourront participer à des actions et bénéficier à ce titre du financement, dès lors que leurs actions s'inscrivent clairement dans le projet proposé.

Le MOOC sera proposé en langue française mais pourra avoir une déclinaison dans d'autres langues, notamment l'anglais.

5. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature remis par les candidats devra être rédigé en français. Il contiendra :

- Un courrier du Président ou du Directeur de l'établissement porteur du projet, qui indique le titre du cours proposé, l'identité de l'enseignant porteur du projet et les motivations de l'établissement pour répondre à cet appel à projets
- Une description du dispositif de formation proposé (15 pages maximum) comprenant a minima :
 - o la scénarisation pédagogique envisagée
 - o un découpage détaillé du cours en semaines, avec les principaux composants du MOOC : ressources pédagogiques (photos, présentations, ...), espaces d'interaction, activités, ...
 - o les modalités d'évaluation envisagées
 - o un enregistrement vidéo qui pourrait servir de « teaser » pour le lancement du cours (il s'agit bien d'un enregistrement provisoire destiné à favoriser l'évaluation du projet, il pourra être revu à l'issue du processus de sélection)
- Un descriptif de l'organisation projet : rétro-planning de production du MOOC, intervenants mobilisés pour la phase de conception du MOOC et pour la phase d'animation, organisation du travail de l'équipe, ...
- Une fiche financière précisant le budget global du MOOC, l'aide demandée et les financements complémentaires envisagés
- Les curriculums vitae détaillés des enseignants de l'équipe

6. Modalités et critères de sélection

6.1. Première analyse par FUN-MOOC

Les projets sont collectés par les équipes FUN-MOOC qui examinent la recevabilité des dossiers et leur complétude. Un premier niveau de qualification est également mené, afin de faciliter l'examen des dossiers par le jury d'experts qui sera constitué. Cette première analyse portera en particulier sur :

- Le respect du thème proposé
- Le niveau d'intégration avec la plateforme FUN-MOOC

6.2. Sélection finale par un jury d'experts

Un jury composé d'experts mènera l'évaluation complète des dossiers. Ce jury comprendra à minima :

- Un interlocuteur FUN-MOOC
- Un interlocuteur issu d'OPCALIM
- Des experts des problématiques de MOOC

Ce jury se réunira pour évaluer les dossiers sur deux volets :

- Un volet disciplinaire
- Un volet ingénierie de formation à distance

A l'issue de cette séance d'évaluation, le jury sélectionnera le dossier qui sera retenu en sélection finale.

6.3. Critères de sélection

Les principaux critères retenus pour la sélection d'un projet sont :

- La qualité de l'équipe réunie autour du projet (en particulier références académiques de l'équipe et expérience antérieure en matière de MOOC ou d'enseignement en ligne)
- La pertinence du dispositif de formation à distance proposé et l'adéquation avec son public cible
- La qualité globale du projet
 - o Sur le contenu : la qualité intrinsèque des ressources proposées, en relation avec la thématique abordée et l'intérêt pour la formation
 - o Sur l'approche pédagogique : le degré d'interactivité sera un critère prépondérant dans la sélection des projets. Il est important que le projet proposé tire véritablement parti des fonctionnalités offertes par la plateforme FUN-MOOC en termes d'activités et d'outils interactifs, afin d'offrir une réelle plus-value pédagogique
- Le degré d'innovation (notamment en termes d'approche pédagogique)
- Les méthodologies de gestion de projet mises en place pour garantir la disponibilité des enseignants et l'implication des équipes d'OPCALIM

7. Calendrier

♦ 30 Juin 2015	Lancement de l'appel à projets
♦ 5 Octobre 2015	Clôture de l'appel à projets
♦ Du 06 au 12 Oct 2015	Examen des dossiers
♦ Du 12 au 15 Oct 2015	Sélection définitive des projets par le jury FUN-MOOC
♦ A partir du 20 Oct 2015	✓ Communication des résultats et publication sur le site de France-universite-numerique-mooc.fr ✓ Signature des conventions entre FUN-MOOC, OPCALIM et l'établissement sélectionné
♦ Novembre 2015	Animation d'ateliers sur les solutions numériques à destination des entreprises (par OPCALIM)
♦ à partir de Déc 2015	Animation d'ateliers de présentation du MOOC avec lancement des inscriptions et démarrage du plan de communication (par OPCALIM et établissement retenu)
♦ 15 Décembre 2015	Comité de pilotage OPCALIM avec transmission des éléments par FUN au préalable
♦ A partir de Janvier 2016	Lancement du teaser et des inscriptions
♦ Mi-Mars 2016 :	Démarrage du SPOC

Contacts

Pour toute question complémentaire : cours@france-universite-numerique-mooc.fr

Armelle CASTEL :  armelle.castel@opcalim.org